

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS****Séance du 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un le premier du mois de décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt-novembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

**Présents :** M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette,

**Absents :** M. MORIN LEBOURG Romuald

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

**Objet : Ajustement du montant des travaux réalisés pour la mise en conformité du relais de la fontaine**

Monsieur le Maire expose :

Les travaux du relais de la fontaine sont en cours d'achèvement. Au vu des travaux effectivement réalisés des ajustements sont à faire sur les montants initialement prévus.

Lot 1 : entreprise FFB : - 2 734 € H.T.

Lot 2 : entreprise Recoque : + 1 142, 97 € (Entreprise non assujettie à la TVA)

Lot 3 : entreprise Ponthenier : + 110 € H.T.

Lot 4 : entreprise Morel : + 1 254 € H.T.

Il indique aussi au conseil que lors de la réunion du 24 septembre 2021, une erreur a été faite pour l'attribution du lot menuiserie, en effet l'entreprise Recoque, titulaire du lot, n'est pas assujettie à la T.V.A., il convient donc de porter le montant des travaux à **8 346,15 €** (Entreprise non assujettie à la TVA).

D'autre part, 2 entreprises ont été sollicitées :

L'entreprise Faure pour un montant de 360 € (entreprise non assujettie à la TVA) : réalisation de la semelle en béton du silo à granulés et renforcement du solivage de la réserve sèche, ainsi que Gedimat Cunhat pour la fourniture de matériaux pour un montant de 209,38 €

AR PREFECTURE

063-216301424-20211201-01\_12\_2021\_50-DE  
Regu le 21/12/2021

L'entreprise PPI extincteurs pour un montant de 417 € H.T. : réalisation du plan d'évacuation

Monsieur le Maire propose de valider ces travaux supplémentaires

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- à l'unanimité des présents d'accepter la réalisation des plans d'évacuation du Relais par l'entreprise PPI extincteurs, pour un montant de 417 € H.T., ainsi que les ajustements proposés pour les lots 1, 3 et 4.

- à 8 voix pour (M. Faure étant concerné par l'objet du vote, il ne prend pas part au vote) d'accepter la réalisation du renforcement du solivage de la réserve sèche par l'entreprise Faure pour un montant de 360 €, ainsi que la fourniture des matériaux pour un montant de 209,38 € par l'entreprise Gedimat.

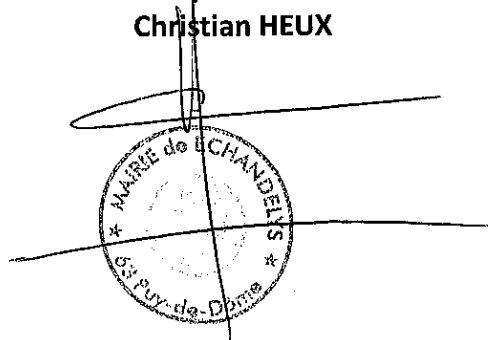
- à 8 voix pour (M. Recoque étant concerné par l'objet du vote, il ne prend pas part au vote), de valider les ajustements proposés pour le lot 2

- autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à la réalisation de la présente délibération

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en	
Sous-Préfecture le	
De la publication le	

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,  
Christian HEUX



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

---

**Séance du 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2021**

---

L'an deux mil vingt et un le premier du mois de décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt-novembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

**Présents** : M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette,

**Absents** : M. MORIN LEBOURG Romuald

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

**Objet : Choix de la candidature retenue pour le marché de maîtrise d'œuvre pour le Projet d'Aménagement Durable de la Commune (PAD)**

Monsieur le Maire expose que :

Conformément aux dispositions de l'article R 2132-7 du code de la commande publique 6 dossiers de candidature et d'offre sont parvenues avant le vendredi 29 octobre 2021 pour le marché.

Suite à la réunion d'ouverture des plis et d'analyse des offres, la CAO a émis le souhait de rencontrer l'Atelier Chazelle, l'agence Réalités Descoeurs et le collectif Hydre dans le cadre d'une négociation le 19 novembre 2021.

A l'issue de cette négociation portant sur la précision de la méthodologie et sur le prix, et au regard des critères de sélection, un classement a placé en tête l'Atelier de paysage « Claude Chazelle ».

Monsieur le Maire propose donc que le marché soit attribué à l'atelier de paysage « Claude Chazelle »,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

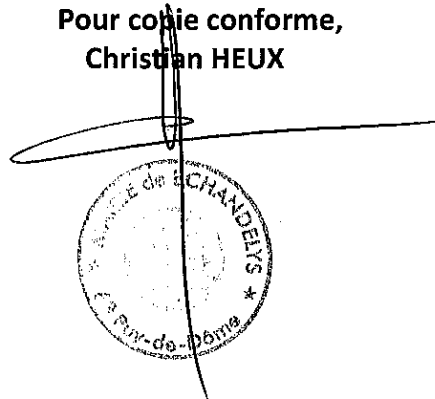
- décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre du PAD de la commune à l'atelier du paysage « Claude Chazelle »

- autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Préfecture le	
De la publication le	

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,  
Christian HEUX**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

**Séance du 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un le premier du mois de décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt-novembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

**Présents** : M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEJIN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette,

**Absents** : M. MORIN LEBOURG Romuald

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

**Objet : Echange de concession dans le cimetière communal**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier de Madame et Monsieur VERNE Yvon, habitants de la commune, dans lequel ils expriment leur souhait d'échanger la concession n°163 qu'ils ont acquise en 2016 et qu'ils n'ont pas utilisée, contre la concession n°121, propriété de la mairie actuellement libre et de même surface.

Monsieur le Maire propose que cet échange puisse se réaliser.

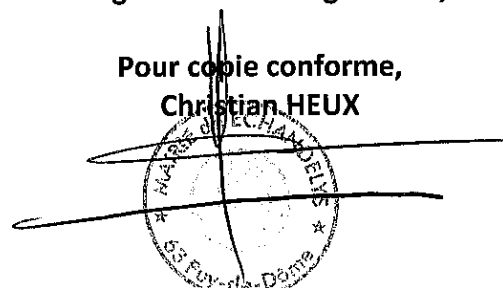
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents le conseil municipal :

- Accepte le principe d'échanger la concession n° 163 contre la concession n°121
- Prend acte que la concession 163 redevient disponible et libre à la vente et que la concession n°121 devient la propriété de Madame et Monsieur Verne Yvon, cet échange se faisant sans aucune compensation financière de part et d'autre.

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Préfecture le	
De la publication le	

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,  
Christian HEUX**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

**Séance du 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un le premier du mois de décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt-novembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

**Présents** : M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette,

**Absents** : M. MORIN LEBOURG Romuald

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

**Objet : Nouvelle tarification mise à disposition salle des fêtes**

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'ajuster les tarifs location de la salle des fêtes aux différents usages et utilisateurs. Il propose notamment de dissocier l'usage de la salle des fêtes seule (réunions, conférences, ...) de l'usage de la salle des fêtes + cuisine (réceptions avec repas).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents le conseil municipal décide que soit appliquée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la grille de tarification ci-dessous :

Salle des fêtes + cuisine (réception avec repas, ...)

		Sans chauffage	Avec chauffage
<b>Le week-end (samedi et dimanche)</b>	Associations ayant leur siège social dans la commune	GRATUIT	GRATUIT
	Personnes privées ayant une résidence dans la commune	100 €	150 €
	Associations n'ayant pas leur siège social dans la commune	170 €	220 €
	Personnes privées n'ayant pas de résidence dans la commune	170 €	220 €

## AR PREFECTURE

063-215301424-20211201-01\_12\_2021\_53-DE

Regu le 10/12/2021  
1 jour en  
semaineAssociations ayant leur siège  
social dans la commune

GRATUIT

GRATUIT

Personnes privées ayant  
une résidence dans la commune

50 €

75 €

Associations n'ayant pas leur siège  
social dans la commune

85 €

110 €

Personnes privées n'ayant pas de  
résidence dans la commune

85 €

110 €

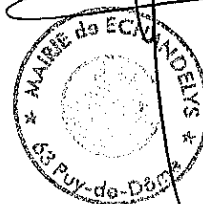
Salle des fêtes seule (réunion, conférence, stages, ateliers, ...)

Par journée		Sans chauffage	Avec chauffage
	Associations ayant leur siège social dans la commune	GRATUIT	GRATUIT
	Personnes privées ayant une résidence dans la commune	10 €	25 €
	Associations n'ayant pas leur siège social dans la commune	25 €	40 €
	Personnes privées n'ayant pas de résidence dans la commune	25 €	40 €

Certifiée exécutoire compte tenu

De la réception en  
Sous-Préfecture le

De la publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,Pour copie conforme,  
Christian HEUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

**Séance du 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un le premier du mois de décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt-novembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

**Présents** : M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette,

**Absents** : M. MORIN LEBOURG Romuald

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

**Objet : Temps de travail des agents de la commune**

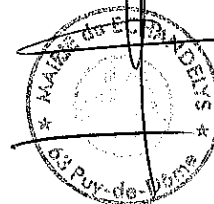
Considérant que la loi n°2019-82 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35h de travail hebdomadaire et un retour obligatoire aux 1607 heures de travail annuel.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents confirme que la durée légale pour un agent de la commune travaillant à temps complet est fixée à 1607 heures, soit 35H par semaine, sans régime dérogatoire.

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Préfecture le	
De la publication le	

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,  
Christian HEUX**





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

**Séance du 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un le premier du mois de décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt-novembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

**Présents** : M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette,

**Absents** : M. MORIN LEBOURG Romuald

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

**Objet : DM N°2 Budget Assainissement**

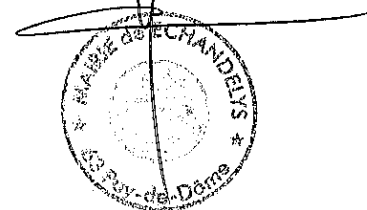
Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative, et propose la répartition des crédits comme suit :

- Compte 621 : + 900 €
- Compte 61528 : - 900 €

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Préfecture le	
De la publication le	

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,  
Christian HEUX**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

**Séance du 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un le premier du mois de décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt-novembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

**Présents :** M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette,

**Absents :** M. MORIN LEBOURG Romuald

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

**Objet : DM N°3 Budget général**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative, et propose la répartition des crédits comme suit :

- **Opération 184 Relais de la Fontaine :**

**Compte 2031: - 9 500 €**

**Compte 2135 : + 3 500 €**

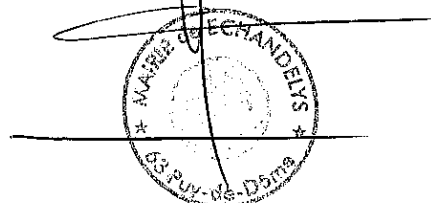
- **Opération 178 Matériel :**

**Compte 2184 : + 6 000 €**

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Préfecture le	
De la publication le	

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,  
Christian HEUX**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS****Séance du 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un le premier du mois de décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt-novembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

**Présents :** M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette,

**Absents :** M. MORIN LEBOURG Romuald

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

**Objet : DM N°4 Budget général**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative, et propose la répartition des crédits comme suit :

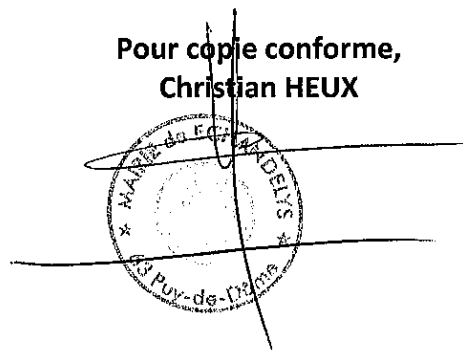
**Compte 6411: + 3 500 €**

**Compte 6413 : - 3 500 €**

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Préfecture le	
De la publication le	

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,  
Christian HEUX**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS****Séance du 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un le premier du mois de décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt-novembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

**Présents :** M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette,

**Absents :** M. MORIN LEBOURG Romuald

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

**Objet : Durée et tarif des concessions**

Monsieur le Maire expose :

- Le cimetière ayant atteint les limites de sa capacité, il est nécessaire de poursuivre la démarche de reprise des concessions en état d'abandon, initiée par la municipalité précédente.

- Ces concessions devront être nettoyées et vidées de leurs ossements avant d'être remis à la vente et satisfaire ainsi la demande des familles pouvant prétendre à être inhumées au cimetière de la commune.

- Pour faciliter la rotation de ces emplacements, Monsieur le Maire propose que la durée de des nouvelles concessions soit portée à 50 ans, le titulaire de la concession (ou ses héritiers) bénéficient d'un droit au renouvellement.

- Au vu des coûts de nettoyage et remise en état des concessions reprises et du coût d'édification d'un nouveau colombarium. Monsieur le Maire propose également une révision des tarifs de ces nouvelles concessions

Après en avoir délibéré, le CM à l'unanimité de ses membres présents décide :

- d'abroger le statut « perpétuel » des concessions en état d'adandon reprises par la commune et de porter leur durée à 50 ans, (le statut perpétuel demeurant pour les concessions déjà octroyées)

AR PREFECTURE

063-216301424-20211201-01\_12\_2021\_58-DE  
Regu le 21/12/2021

- d'adopter les tarifs suivants en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

- Petite concession 1m X 2,50m : 350 €  
Renouvellement : 175 €
- Grande concession 2m X 2,50m : 700 €  
Renouvellement : 350 €
- Case de colombarium : 700 €  
Renouvellement : 350 €

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Préfecture le	
De la publication le	

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,  
Christian HEUX**

